

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

Séance du Jeudi 10 Octobre 2019

Nombre de conseillers : 13

Présents : 8

Votants : 8

L'an Deux Mil dix-neuf, jeudi 10 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PICARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 3 octobre 2019

Présents : M. Jean-Claude PICARD, M. Patrick HERRERO, Mme Marie-Dominique CHEVRON, M. Marc FERLAY, Mme Sophie RODIER, M. Benoit VERNAISON, Mme Florence BRIERE, M. Sébastien BALMONT.

Absents excusés : Mme Martine AMEN, Mme Virginie BELMONTE, Mme Anne-Marie RIVOIRE, M. Wilfried ROLLET, M. Bertrand CHAMBE.

Secrétaire de séance : M. Patrick HERRERO

Début de séance à 20h35

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Vote d'un vœu en faveur de la ratification du Traité d'interdiction des armes nucléaires
- Subvention supplémentaire à l'OGEC

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout.

POINT SUR LA STEP

Les travaux de la STEP ont pris un peu de retard. La nouvelle station d'épuration sera opérationnelle début 2020. La source de Monsieur René NESME s'est asséchée pendant les travaux de la STEP, une investigation est menée pour trouver l'origine de cette problématique et la résoudre par un éventuel raccordement.

POINT SUR L'ÉGLISE

Les Ingénieurs structures du Cabinet JOUVE sont venus faire des photos de l'Église avec un drone. Cette étude démontre qu'il faudra surement prévoir d'autres sondages.

POINT SUR LA CAVE

Monsieur le Maire indique au Conseil que le 7 octobre 2019, il a reçu avec ses adjoints, Monsieur Morgan CHAMBAS, fromager et Monsieur Lionel MOREL, éleveur. Ils sont venus présenter leur projet de boutique de vente directe et d'affinage de fromages qu'ils souhaitent faire à la Cave de Duerne. Le montage financier avec la commune est à étudier.

MUTUELLE ET PREVOYANCE MNT DES AGENTS COMMUNAUX AU 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les conventions de prévoyance et de mutuelle des agents arrivent à échéance au 31/12/2019. Il s'agit donc au 1^{er} janvier 2020 d'adhérer à 2 nouvelles conventions de participation avec le CDG 69.

L'organisme de protection sociale complémentaire reste la MNT.

Monsieur le Maire présente au Conseil les différentes garanties de prévoyance et de mutuelle proposées par la MNT. Le Conseil décide à l'unanimité d'opter pour :

- Niveau de garanties 2 Prévoyance : maintien 95% de la rémunération indiciaire nette et 47.50% du montant du régime indemnitaire / Option 2 : incapacité de travail : Indemnités journalières et invalidité permanente : rente mensuelle
- Risque Santé au choix des agents en fonction de leur situation

Le montant de la participation mensuelle employeur par agent à temps plein sera de :

- 8 € pour le risque santé
- 5 € pour le risque prévoyance

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à saisir le Comité Technique du CDG69 sur la « Demande d'avis sur l'adhésion à la convention de participation du CDG69 en matière de protection sociale complémentaire ».

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DES MONTS DU LYONNAIS

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de PLH des Monts du Lyonnais porté par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Le PLH est un document stratégique de programmation qui définit, pour 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique locale de l'habitat.

Il détermine les grandes orientations visant :

- à répondre aux besoins en logement des ménages,
- à favoriser la cohésion sociale,
- à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes en perte de mobilité,
- à assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements entre les communes et entre les quartiers d'une même commune.

Une fois le diaporama explicatif diffusé, il demande aux membres du Conseil leur avis. Après échanges, le Conseil valide à l'unanimité le projet de PLH des Monts du Lyonnais.

Les personnes qui souhaitent lire le PLH peuvent aller le consulter en Mairie.

Délibération adoptée à l'unanimité

TARIF LOCATION VIDÉO PROJECTEUR DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune de Duerne a décidé d'investir dans l'achat d'un vidéo projecteur pour la Salle des fêtes pour un montant de 1273.56 HT soit 1528.27 € TTC.

Ce vidéo projecteur sera installé à la Salle des fêtes avant la fin de l'année.

Pour en faire bénéficier les locataires de la Salle des fêtes, il propose de mettre en place un tarif de location de 30 €.

Le Conseil vote à l'unanimité le tarif de location de 30 € et autorise Monsieur le Maire à mettre à jour le règlement intérieur de la Salle des fêtes.

Délibération adoptée à l'unanimité

ACHAT IMPRIMANTE POUR LA MAIRIE

Monsieur le Maire indique au Conseil que le contrat de l'imprimante de la mairie arrivait à échéance le 19 septembre 2019. La Commune de Duerne a décidé d'investir dans l'achat d'une nouvelle imprimante pour un montant de 4290 € HT soit 5148 € TTC. Le nouveau matériel devrait être mis en place en novembre 2019.

CREATION D'UN COMPTE D'IMMOBILISATION POUR LES TRAVAUX DE REPARATION DE L'EGLISE

Décision modificative budgétaire N°1

Monsieur le Maire explique au Conseil que les travaux de réparation de l'église devraient commencer début 2020 et que pour suivre au mieux le coût de l'opération, il est nécessaire de créer un nouveau compte d'immobilisation.

Le Conseil vote à l'unanimité la création du compte 2313 – 223.

Délibération adoptée à l'unanimité

CHANGEMENT DE NUMERO DE COMPTE POUR LES TRAVAUX DE LA STEP

Décision modificative budgétaire N°2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une convention de participation financière à l'acquisition d'un terrain pour la création d'une nouvelle station d'épuration a été signée avec la CCMDL le 8 juillet 2019 suite à la délibération du 18 juin 2019 N° 20190618 – 46 pour un montant maximum de 85 008 €.

La Commune a reçu de la CCMDL un avis des sommes à payer de 73 753.47 €.

Un montant de 100 000 € a été budgétisé à l'article 2111 du Budget Communal 2019.

Il s'agit comptablement de déplacer cette somme à l'article 2041512 et prévoir un amortissement sur 20 ans en mode linéaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ECOLE POUR LA PREVENTION ROUTIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'École a demandé une participation financière de 180 € pour le passage de la piste d'éducation routière. Le Conseil accorde à l'unanimité cette participation financière.

Délibération adoptée à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OGEC

Monsieur le Maire informe le Conseil avoir rencontré avec ses Adjointes, la trésorière de l'OGEC qui a présenté un bilan déficitaire notamment dû à une augmentation des frais de personnel et a demandé une subvention supplémentaire de 10 000 €. Le Conseil accorde à l'unanimité cette subvention.

Délibération adoptée à l'unanimité

VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
Décision modificative budgétaire N°3

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019 :

CHAPITRE	SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 10 000 €	
65	Article 6574 Subv.fonct.person.droit privé		+ 10 000 €
	TOTAUX	10 000 €	10 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité

VOTE D'UN VŒU EN FAVEUR DE LA RATIFICATION DU TRAITE D'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES

Monsieur Benoit VERNAISON lit au Conseil la lettre reçue du collectif "En Marche pour la Paix" pour signer une pétition en direction des parlementaires, du Président de la République et du gouvernement français, car la France doit ratifier le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à l'ONU le 7 juillet 2017.

Le Conseil décide à l'unanimité, le vote d'un vœu en faveur de la signature du Traité d'interdiction des armes nucléaires par la France. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la pétition en ligne.

Délibération adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Sophie RODIER informe le Conseil que suite à l'analyse de l'Eau des Courtines du 10 septembre 2019, elle est toujours non conforme en raison de bactéries Entérocoques (Streptocoques fécaux). Les panneaux « EAU NON POTABLE » sont donc maintenus. Un nettoyage du réservoir est à prévoir. Une autre analyse sera bientôt faite en amont du réservoir.
- **Dans le cadre du déploiement de la fibre, l'ensemble des logements doit avoir une adresse.**
Rendez-vous le samedi 9 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 au caveau de la Mairie de Duerne pour la remise des nouveaux numéros. ATTENTION : Seuls les administrés qui n'ont ni numéro de rue ou de chemin, sont concernés. Une permanence des élus a été organisée pour distribuer les numéros, la notice de pose de la plaque et le certificat de domicile.
9h à 10h : Sébastien BALMONT et Benoit VERNAISON
10h à 11h : Marie-Dominique CHEVRON et Florence BRIERE
11h à 12h : Marc FERLAY et Sophie RODIER
- La Commission Communication se réunira le mardi 15 octobre 2019 à 19h00 pour préparer le Bulletin Municipal.
- La Cérémonie du 11 novembre 2019 aura lieu à 11h au Monument aux Morts et se poursuivra par un apéritif à la Salle des fêtes. Les élus de la commune sont sollicités pour le service.
- L'inauguration des Écoles aura lieu le samedi 12 octobre 2019 à 10h30. Les élus de la commune sont attendus à 9h00 pour aider aux préparatifs.
- **Les distributions des sacs poubelles auront lieu :**
Samedi 14 Décembre 2019 de 9h à 12h au caveau de la Mairie en présence de Benoit VERNAISON, Sébastien BALMONT et Marie-Dominique CHEVRON.
Samedi 18 Janvier 2020 de 9h à 12h au caveau de la Mairie en présence de Marc FERLAY, Florence BRIERE et Bertrand CHAMBE.
- **Les vœux du Conseil Municipal auront lieu le Samedi 11 Janvier 2020 à 10h00 à la Salle des fêtes.**

La séance est levée à 22h20

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 7 Novembre 2019 à 20h30

